

BULLETIN D'INSCRIPTION

Par mon engagement à cette compétition, je certifie avoir pris connaissance de la Réglementation Sportive Fédérale Française de Triathlon et de m'y conformer.

-Pour les non licenciés FFTRI, joindre une photocopie d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Sport en compétition ou Bike & Run en compétition ou « Course à pied et Vélo » en compétition ou Triathlon en compétition de moins d'1 an.

-Pour les licenciés FFTRI, joindre une photocopie de votre licence.

-Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.

Inscription en ligne jusqu' jeudi 23 décembre 2021

PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE

Le pass sanitaire sera obligatoire sur l'événement à partir de 12 ans.

Port du masque obligatoire à l'intérieur de Sportica

<u>Équipier n°1 :</u>	Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Sexe :	Catégorie :
Adresse :	Code postal :	Ville :
N°licence :	Club :	
Pour les mineurs : Je soussigné(e) autorise mon fils ou ma fille à participer au Bike and Run de Gravelines le Dimanche 26 Décembre 2021		
Date	Signature :	

<u>Équipier n°2 :</u>	Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Sexe :	Catégorie :
Adresse :	Code postal :	Ville :
N° licence :	Club :	
Pour les mineurs : Je soussigné(e) autorise mon fils ou ma fille à participer au Bike and Run de Gravelines le Dimanche 26 Décembre 2021		
Date	Signature :	

Départ	Catégories	Année	Distances	Tarif
Retrait des dossards de 7h30 à 9h00 (Masters) Jusque 10h30(Maxi Kids) et 11h15 ((Mini Kids)				
9 h 30 Masters	Vétérans	1981 et +	12.5 Kms	15 € par équipe 2 € par équipier *
	Seniors	1982 à 2001		
	Juniors	2002 à 2003		
	Cadets Minimes	2004 à 2005 2006 à 2007		
11h Maxi-Kid	Benjamins	2008 à 2009	3 Kms	Gratuit
	Pupilles	2010 à 2011		
11 h 45 Mini-Kid	Poussin	2012 à 2013	1.6 Kms	Gratuit
	Mini-Poussins	2014 à 2015		

* Pour les personnes non licenciées à la FFTRI en compétition.

Ex : équipier n°1 : licencié FFTRI + équipier n°2 : non licencié FFTRI = 17€uros

Équipier n°1 : non licencié FFTRI + équipier n°2 non licencié FFTRI = 19 €uros

Règlement de l'épreuve

Article 1 : Les Épreuves

Les 3 courses de Bike & Run se déroulent au départ de **Sportica Gravelines**, Bd de l'Europe 59820 Gravelines le dimanche 26 décembre 2021.

Le Bike & Run Mini Kid, Maxi-Kid sur une boucle.

Le Bike & Run Master sur 12.5 km en 3 boucles.

Ouvert à tous, licenciés ou non licenciés, avec obligation pour les mineurs de présenter une autorisation parentale.

Article 2 : Principe du Bike & Run

Le Bike & Run consiste à enchaîner la course à pied et le VTT par équipe de 2 avec un seul vélo. Les relais entre co-équipiers sont libres, les équipes n'ont pas obligation d'être unies tout le long du parcours, sauf aux points de contrôles et l'arrivée qui devront être franchie ensemble. Le départ dans un premier temps aux coureurs, les vététistes 30 secondes plus tard. Le port d'un casque homologué, coque rigide et sanglé, est obligatoire pour les 2 co-équipiers pour toute la durée de l'épreuve. Aucune aide extérieure et aucun accompagnement ne sont autorisés lors de l'épreuve. Interdiction de monter à 2 sur le VTT. Tous les concurrents devront obligatoirement assister au briefing avant-cours.

Article 3 : Les équipes

La composition des équipes est libre, elle peut être masculine, féminine ou mixte. Les jeunes (de poussin à junior) constituent : soit des équipes de même catégorie d'âge, soit des équipes composées au maximum de deux catégories d'âges successives (1 poussin + 1 benjamin ou 1 minime + 1 cadet ou 1 cadet + 1 junior).

Article 4 : Les inscriptions

La somme des inscriptions sera intégralement reversée à l'association GROUPE PASCAL et au SECOURS POPULAIRE. Que ce soit un ou 2 non licenciés FFTRI, l'inscription à l'épreuve devra inclure le Pass journée FFTRI (cf. tableau ci-dessus).

-Pour les non licenciés FFTRI, joindre un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du Sport en compétition ou Bike & Run en compétition ou « Course à pied et Vélo » en compétition ou Triathlon en compétition de moins d'1 an.

-Pour les licenciés FFTRI, joindre votre licence.

-Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.

L'autorisation parentale sera à signer au retrait des dossards.

Article 5 :

L'organisation se réserve le droit d'empêcher le départ d'un équipage en cas d'utilisation d'un VTT susceptible d'entamer l'intégrité physique de leur utilisateur ou d'autres concurrents (freins défectueux, cadre fragilisé etc.) Les organisateurs sont habilités à sanctionner, au besoin à disqualifier, toute équipe qui ne respecterait pas le règlement.

Article 6 : Le ravitaillement

Pas de ravitaillement donné sur le parcours (prévoir des bidons sur le VTT, etc.). Ravitaillement est offert à l'arrivée.

Article 8 : Les classements

Un classement scratch et par catégorie (Femmes, Hommes et Mixtes) sera réalisé.

Combinaisons possibles par catégorie d'âges.

Pas de classement sur les courses Maxi Kids et Mini Kids.

Article 9 : Récompenses

Les épreuves Bike & Run de Gravelines ne comportent aucune grille de prix, ni tee-shirt ou souvenir. Cette manifestation est à but caritatif.

Chaque enfant sera récompensé d'une médaille à la fin de la course.

Pour la course XS, podium prévu à 12h30.

Article 10 : Droit à l'image

Chaque coureur autorise l'organisation du Bike & Run à utiliser toutes les images, sur lesquelles il pourrait être identifié dans le cadre de documents promotionnels et publicitaires nécessaire à sa communication pour cette année et pour les années suivantes.

Article 11 : Responsabilité

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, de défaillance humaine, de dégradation ou de perte de matériel avant, pendant et après la course.

Article 12 : Conditions générales

Le déroulement des épreuves s'effectuera suivant le cahier des charges de la FFTRI en vigueur. Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve en cas de force majeure.

Le GROUPE PASCAL a pour mission l'accueil et l'accompagnement des personnes confrontées à une addiction avec ou sans substance (jeux, achat compulsif, sexe, troubles alimentaires), et de leur entourage.

Le secours populaire s'est donné pour mission d'agir contre la pauvreté et l'exclusion en France et dans le monde et de promouvoir la solidarité et ses valeurs. Elle rassemble des personnes de toutes opinions, conditions et origines qui souhaitent faire vivre la solidarité.